

COMMUNE de VIENNE EN VAL

2025

Le 28 mars à 20h30



Procès-verbal du Conseil Municipal

Tous les conseillers municipaux sont présents à l'exception de :

Mme Fabienne BOUYER CARRE a donné pouvoir à Mme Karine CHATELIN

Mme Corinne POIVRE a donné pouvoir à M. Christophe SIMON

Mme Vanessa SOBRAL a donné pouvoir à M. Pascal SEMONSUT

Mme Pascale BAUP

Secrétaire de séance : Isabelle BENARD

- RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

Page 2

- DÉLIBÉRATIONS

Page 3

Pour tous contacts : 02.38.58.81.23 mairie@vienne-en-val.fr

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

FINANCES

Le Conseil municipal approuve :

- les comptes de gestion et comptes administratifs 2024 présentés et affecte les résultats de clôture de l'année 2024 au budget 2025
- la reconduction des taux d'imposition pour l'année 2025
- les budgets 2025 des 2 comptes : principal, eau et assainissement
- les tarifs particuliers de l'eau et de l'assainissement 2025
- les tarifs professionnels de l'eau 2025

Prochain conseil : 25 avril

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 février 2025

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Décisions du Maire

Aucune décision

Compte rendu des engagements pris en commande publique

Liste des engagements pris en commande publique par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations conformément à la délibération n° 2020-042 du 12 juin 2020 pour la période du 21/02/2025 au 20/03/2025.

Nature du besoin	Nature de l'achat	Quantité	Entreprise	Date de commande	Montant retenu en HT
Fournitures et services	distribution de 930 exemplaires du VIENN'ECHOS	930	LA POSTE	21/02/2025	237.62 €
Fournitures et services	fourniture de 5000 sacs TOUTOUNET (sacs à déjections canines)	5000	SEPRA	21/02/2025	107.00 €
Fournitures et services	fourniture d'un flexible (pour l'épareuse débroussailleuse 1046 sma)	1	CORNET AGRI	21/02/2025	236.60 €
Fournitures et services	fourniture d'enrobé à froid compomac noir en big bag de 1000 kg pour la voirie	1	COLAS	24/02/2025	170.00 €
Fournitures et services	mise en place du programme biologique pour lutter contre la chenille processionnaire des 20 chênes en 2025	1	PEV - PROTEGE	26/02/2025	983.00 €
Fournitures et services	divers fournitures pour le service technique	116	SETIN	26/02/2025	402.95 €
Fournitures et services	divers fournitures pour le restaurant scolaire	55	SOEMAT SERVICE	27/02/2025	374.69 €
Fournitures et services	dépannage de la chaudière au péricolaire	1	EIFFAGE ENERGIE	05/03/2025	216.00 €
Fournitures et services	fourniture de détergents et d'une brosse à récurer pour la cantine	4	FICHOT HYGIENE	05/03/2025	141.52 €

Fournitures et services	conférence de M. J. FOURQUET le 7 juin 2025 (suite à la projection du film En Fanfare à 18 H.)	1	IFOP	06/03/2025	2 700.00 €
Fournitures et services	impression de 5 affiches de spectacle	5	CORBET	06/03/2025	115.00 €
Fournitures et services	mise en place de la mosaïque PETIT PIERRE sur le pignon de la Maugerie	1	COCO CEDRIC	06/03/2025	4 978.00 €
Fournitures et services	sondage supplémentaire - DIAGNOSTIC GEOTECHNIQUE A L'EGLISE	1	ICSEO	07/03/2025	385.00 €
Fournitures et services	Logiciel Enfance Famille ARPEGE	1	ARPEGE	10/03/2025	10 320.00 €
Fournitures et services	FOURNITURE DE PLANTES pour fleurissement de la commune printemps 2025	1	LD VEGETAL ROBICHON	10/03/2025	3 933.71 €
Fournitures et services	fourniture de 4 fils vortex pour la débroussailleuse + 10 x 5 l. d'essence	14	CHARTIER	13/03/2025	312.52 €
Fournitures et services	visite du parc Astérix le jeudi 10/04/2025 pour 24 adolescents de l'EMJ+2 adultes	26	PARC ASTERIX	14/03/2025	720.00 €
Fournitures et services	fourniture et pose de caniveaux impasse du chapeau à 3 cornes	1	TRAVAUX PUBLIC VAL DE LOIRE	14/03/2025	8 139.39 €
Fournitures et services	curage de fossés route de l'ancien tumulus avec cureuse sur bras d'épaveuse	1	VAL SOLOGNE BROYAGE	14/03/2025	320.00 €
Fournitures et services	stores Agence postale - Mairie	5	SARL DUMOULIN	20/03/2025	1 272.43 €
Fournitures et services	écran DELL accueil mairie	1	DELLAVIA	20/03/2025	173.11 €

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce compte rendu.

DELIBERATIONS

FINANCES

Fongibilité des crédits sur le budget primitif 2025

La commune de Vienne-en-Val est passée au 1^{er} janvier 2025 en nomenclature M57, la plus récente du secteur public local. Chaque année l'organe délibérant doit approuver les mouvements de crédits pour le budget commune

En matière de fongibilité des crédits : la faculté est donnée à l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (fonctionnement et investissement) dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour le budget primitif de la commune 2025.

Dotation scolaire 2025

Chaque année, une dotation est attribuée à l'école. Cette dotation est utilisée pour l'achat des fournitures scolaires : cahiers, crayons, matériel scolaire, cartouches d'encre pour imprimante.

Le nombre d'enfants en 2025 (186 élèves + 12 élèves ULYS) est de 198 (25 € x 198 = 4 950 €), il est proposé d'accorder une subvention à hauteur de 4 950 €.

La définition d'un montant fixe par enfant permet à l'école de pouvoir se projeter sur son année scolaire en fonction du nombre d'élèves à la rentrée.

L'école demande d'ajouter 500 € supplémentaires pour la classe ULIS et 2 400 € supplémentaires pour les intervenants extérieurs en remplacement de l'intervenant musical rémunéré par la commune en 2023 et qui n'est pas intervenu en 2024 et en 2025. Le coût de cet intervenant s'est élevé à 2 400 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer au titre de l'année 2025 une dotation de 7 850 € répartie de la façon suivante :

- 4 950 € pour la dotation scolaire
- 500 € pour la classe ULIS
- 2 400 € pour les intervenants extérieurs

et dit que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 - Subventions aux personnes de droit privé du budget de l'exercice 2025.

Subventions aux associations, aux autres organismes et au CCAS en 2025

Monsieur GUDIN David, Adjoint à la Culture, aux Fêtes et Cérémonies, et aux Associations, propose au vote du Conseil municipal la dotation des subventions aux associations ayant des adhérents viennois pour un montant total de 20 580,00 €, aux organismes extérieurs pour 2 900 € et au CCAS pour 15 000 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les subventions suivantes et de disposer des crédits suffisants au budget 2025

Subventions accordées aux associations ayant des adhérents viennois :

Associations	Subvention 2023	Subvention 2024	Demande 2025	Subvention 2025
ASV	6 150,00 €	6 600,00 €		
Runner (ex ASV)			600,00 €	600,00 €
Tennis de table (ex ASV)			800,00 €	800,00 €
Danse (ex ASV)			2 600,00 €	2 600,00 €
Gymnastique volontaire (ex ASV)			600,00 €	600,00 €
Tennis (ex ASV)			750,00 €	750,00 €
Yoga (ex ASV)			500,00 €	500,00 €
VVT (ex ASV)			700,00 €	700,00 €
Rando (ex ASV)			500,00 €	500,00 €
1er Mai		1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Club Photo Focale	400,00 €	400,00 €	400,00 €	400,00 €
Ramdam		300,00 €	300,00 €	300,00 €
Parents d'élèves de Vienne		200,00 €	500,00 €	300,00 €
Espérance musicale	4 500,00 €	4 800,00 €	5 000,00 €	4 800,00 €
Les Kids Viennois	400,00 €	500,00 €	600,00 €	500,00 €
Chorale Val en Sol	200,00 €	250,00 €	300,00 €	300,00 €
FNACA Vienne Férolles Ouvrouer	280,00 €	300,00 €	300,00 €	300,00 €
Foyer Viennois	500,00 €	600,00 €	800,00 €	700,00 €
US Tigy/Vienne	800,00 €	900,00 €	1 000,00 €	900,00 €
Le temps de lire	800,00 €	800,00 €	800,00 €	600,00 €
Les ateliers de Vienne	700,00 €	900,00 €	900,00 €	900,00 €
SAHV	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Qi Gong - Phoenix 45	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
La Fraternelle	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Judo Arts Martiaux Férolles	150,00 €	150,00 €	150,00 €	150,00 €
Amicale des employés de Vienne-en-Val	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €
ANYMOS	500,00 €	1 000,00 €	4 350,00 €	1 000,00 €
Drapeau du monde			1 000,00 €	200,00 €
FCPE Collège			78,00 €	80,00 €
Sens et vie	200,00 €	300,00 €		
Total	16 680,00 €	20 100,00 €	25 628,00 €	20 580,00 €

Subventions accordées aux organismes extérieurs :

	Subvention 2024	Subvention 2025
MFR Férolles	200,00 €	200,00 €
Loiret Nature Environnement	200,00 €	
Fédération des aveugles	150,00 €	
France Alzheimer	150,00 €	150,00 €
Réseau auxilife	200,00 €	
Secours d'urgence (enveloppe à distribuer)	2 000,00 €	2 000,00 €
MFR Mortagne au Perche		100,00 €

AFM Téléthon		150,00 €
Sologne Nature Environnement		150,00 €
Total	2 900,00 €	2 900,00 €

Subvention accordée au CCAS de Vienne-en-Val :

	Subvention 2024	Subvention 2025
CCAS de Vienne-en-Val	15 000,00 €	15 000,00 €

Compte de gestion 2024 - Commune

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget principal dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve à l'unanimité ce compte de gestion 2024

Compte de gestion 2024 - Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que le compte est exact.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Le Conseil Municipal déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion du Budget eau et assainissement dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et approuve à l'unanimité ce compte de gestion 2024.

Compte administratif 2024 - Commune

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 538 529,76	G 1 706 441,61
	Section d'investissement	B 463 599,07	H 564 720,22
		+	+
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit) 775 380,05	I (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 194 179,53	J (si excédent)
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		=A+B+C+D 2 196 308,36	=G+H+I+J 3 046 541,88
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 180 255,93	L 73 206,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2024	=E+F 180 255,93	=K+L 73 206,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E 1 538 529,76	=G+I+K 2 481 821,66
	Section d'investissement	=B+D+F 838 034,53	=H+J+L 637 926,22
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F 2 376 564,29	=G+H+I+J+K+L 3 119 747,88

Compte administratif 2024 - Eau et Assainissement

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 270 797,67	G 311 327,13	G-A 40 529,46
	Section d'investissement <small>(y compris les compte 1064 et 1068)</small>	B 262 704,94	H 181 804,46	H-B 80 900,48
		+	+	
REPORT DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C (si déficit) 0,00	I (si excédent) 611 520,66	
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit) 0,00	J (si excédent) 123 192,11	
		=	=	

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	533 502,61 P=A+B+C+D	1 227 844,36 =G+H+I+J	694 341,75 =O-P

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement		328 368,90		53 326,50
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	328 368,90	=K+L	53 326,50

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	270 797,67 =A+C+E	922 847,79 =G+I+K	652 050,12
	Section d'investissement	591 073,84 =B+D+F	358 323,07 =H+J+L	- 232 750,77
	TOTAL CUMULE	861 871,51 =A+B+C+D+E+F	1 281 170,86 =G+H+I+J+K+L	419 299,35

Affectation des résultats de clôture - Commune

Vu le compte de gestion établi par le Comptable public approuvé par délibération ce même jour,

Vu le compte administratif 2024 approuvé par délibération ce même jour,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	167 911,85
B. Résultat antérieurs reportés	
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	775 380,05
C Résultat à affecter = A. et B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	943 291,90
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-93 058,38
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	-107 049,93
Besoin de financement F. = D. + E	200 108,31
AFFECTATION = C. = G. + H	943 291,90
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	200 108,31
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	743 183,59
DEFICIT REPORTE D 002(4)	

Affectation des résultats de clôture - Eau et Assainissement

Vu le compte de gestion établi par le Comptable public approuvé par délibération ce même jour,

Vu le compte administratif 2024 approuvé par délibération ce même jour,

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat comme suit :

Résultat d'exploitation	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	40 529,46
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actifs :	0,00
c. Résultat antérieurs reportés	
D002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	611 520,66
Résultat à affecter : d. = a.+ c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	652 050,12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	42 291,63
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	-275 042,40
Besoin de financement = e + f	232 750,77
AFFECTATION (2) = d.	652 050,12
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspondant obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	232 750,77
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	419 299,35
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Vote des taux d'imposition 2025

Le vote des taux des impôts locaux, communes et EPCI doivent intervenir à une date limite au 15 avril.

Par délibération en date du 12 avril 2024, le Conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,19%

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,52%.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, les impositions locales 2025 suivantes :

	Taux proposé	Détail du taux
Taxe foncière sur les propriétés bâties	37,19%	18,63 (taux communal 2020) + 18,56 (taux départemental 2020)
Taxe sur les propriétés non bâties	42,52%	Taux proposé maintenu pour 2025
Taxe d'habitation	12,45%	Pour les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale

charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et charge Monsieur le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Tarifs particuliers de l'eau et de l'assainissement 2025

La commission eau et assainissement propose pour les particuliers de maintenir les tarifs de l'eau à 1,10 €/m³ et d'augmenter les tarifs de l'assainissement de 1,22 €/m³ à 1,30 €/m³.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs de l'eau et de l'assainissement ci-dessous et leur application à l'exercice 2025

EAU

Tarif eau	m ³	1,10 €
Location annuelle compteur Ø 15mm	Forfait	40,00 €
Location annuelle compteur Ø 20mm	Forfait	40,00 €
Location annuelle compteur Ø 30 mm	Forfait	43,00 €
Location annuelle compteur Ø 40 mm	Forfait	48,00 €
Remplacement compteur Ø 15mm	Forfait	72,00 €
Remplacement compteur Ø 20mm	Forfait	78,00 €
Remplacement compteur Ø 30 mm	Forfait	172,00 €
Remplacement compteur Ø 40 mm	Forfait	250,00 €
Montant forfaitaire pour étalonnage d'un compteur	Forfait	70,00 €
Montant forfaitaire pour réouverture d'un branchement	Forfait	15,00 €
Prestation d'un agent	Forfait	15,00 €

ASSAINISSEMENT

Contrôle de conformité en cas de cession immobilière	Forfait	15,00 €
Tarif assainissement	m ³	1,30€
Montant forfaitaire annuel d'un abonné raccordé au réseau d'assainissement	Forfait	51,50 €
Taxe de raccordement au réseau d'assainissement collectif	Forfait	1 100,00 €

Tarifs professionnels de l'eau 2025 au bénéfice des agriculteurs éleveurs

La commission eau et assainissement propose pour les agriculteurs éleveurs qui ont un usage de l'eau qui ne nécessite pas de traitement de maintenir les tarifs de l'eau à 1,10 €/m³ de 0 à 100 m³ et à 0,35 €/m³ au-delà de 100 m³.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, les tarifs professionnels de l'eau ci-dessous et leur application à l'exercice 2025 pour les agriculteurs éleveurs :

- De 0 à 100 m³ : 1,10 €/m³
- Au-delà de 100 m³ : 0,35 €/m³

Ces tarifs seront applicables lors de la facturation réelle de fin d'année 2025.

Budget primitif 2025 - Commune

Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024,
Vu la présentation du budget primitif 2025 - Commune,

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le budget primitif principal 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement à 1 009 046,35 €

Section de fonctionnement à 2 444 249,83 €

Budget primitif 2025 - Eau et Assainissement

Vu l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2024,
Vu la présentation du budget primitif 2025 - Eau et assainissement,

Le Conseil Municipal adopte, par 1 abstention et 17 voix pour, le budget primitif eau et assainissement 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

Section d'investissement à 620 231,00 €

Section de fonctionnement à 729 879,35 €

Fin de séance à 23h02

Fait à Vienne-en-Val, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,


Pascal SEMONSUT